Commune

De

TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal

Date de convocation 31 août 2023

31 août 2023 Date d'affichage 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le quatre septembre à vingt heures et six minutes précises,

Le Conseil municipal légalement convoqué le trente et un août deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15 Présents 13 Votants 14 Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélia BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER et Vincent GUILLERME.

Absente et excusée : Émilie LOPES,

Émilie LOPES donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.

Absente: Pascaline LEGENDRE,

Le président a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, *Denis DEBELLE* remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE DEMONTAGE DU FRESNE 2023 - 51

Monsieur le Maire passe la parole à Laurent GUILLET pour la présentation des devis de démolition du local situé au Fresne, ancien bâtiment technique.

Monsieur Laurent Guillet rappelle que ce bâtiment est désormais désaffecté et que dans le projet de revendre les terrains constructibles il y a lieu de procéder à la démolition du bâtiment.

La difficulté de ce projet reste le désamiantage, cette procédure d'évacuation des déchets dangereux tel que l'amiante, est très réglementée et augmente le coût de la démolition.

Monsieur Laurent GUILLET propose au conseil municipal les deux devis qu'il a en sa possession et demande de bien vouloir statuer pour l'entreprise Fouquet qui a fait une meilleure offre.

Entreprises	Divaré			Fouquet		
	нт	ттс	Total	нт	ттс	Total
Désamiantage	11 850.00 €	14 220.00 €	41 220.00 €	9 500.00 €	11 400.00 €	20 748.00 €
Démolition	22 500.00 €	27 000.00 €		7 790.00 €	9 348.00 €	

Monsieur Vincent Guillerme met en garde monsieur le Maire et lui conseille de bien suivre la procédure pour le désamiantage et notamment être en possession du bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA)

Après délibération, le conseil municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'entreprise Fouquet pour un montant TTC de 20 748 euros.

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir solliciter l'entreprise en charge de la démolition de suivre minutieusement le protocole du bordereau de suivi des déchets d'amiante.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ait et delibrat en scance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,

Le Maire.

Jean-Michel ROYER

Page 1 sur 1